

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 3118
971 - Guadeloupe
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe
KARULAB.

Objet : entretenir des dynamiques collectives favorisant, la (re) découverte de l'ingéniosité individuelle et collective, tout en gardant une sensibilité particulière au patrimoine naturel et culturel de guadeloupe ; créer et développer un espace de travail et des ressources communes, destinés à l'expérimentation pratique et/ou la réalisation de projets ayant une vocation scientifique, et/ou technique, technologique, écologique, économique, artistique, culturelle ; stimuler goût et liberté d'utiliser, de créer, d'analyser et d'améliorer les objets ; promouvoir l'expérimentation pratique et la réalisation de ces types de projets ; favoriser l'échange et la transmission de savoir-faire, de connaissances et de compétence entre ses différents membres et avec les visiteurs ; promouvoir la création et l'usage de connaissances, de ressources et de contenus appartenant au domaine public (philosophie « open-source ») ; proposer des formations accessibles au plus grand nombre sur des thématiques liées à la destination de l'association, à titre gratuit ou onéreux ; vendre des produits et services en relation avec ses activités (par exemple : vente de consommables, utilisation tarifée de certains outils et matériels) ; assure le partage et la diffusion des connaissances scientifiques et pratiques dans les domaines nécessaires à ses activités et organise la formation de ses membres ; établir des relations avec les organismes de recherches, structures éducatives, instituts locaux ou autres, ayant des relations ou centres d'intérêts dans les domaines scientifique, et/ou technique, écologique, économique, artistique, culturelle, et assure le contact avec d'autres associations ayant la même vocation ; l'association est ainsi un lieu de découverte, d'expression et de rencontres, entre ses membres, entres partenaires, entre générations, entre cultures, entre passionnés ; l'association « karulab » se définit sans ancrage politique ou religieux et respecte l'indépendance de ses membres

Siège social : Aquavillage, la Rose, 97128 Goyave.

Date de la déclaration : 24 juin 2019.